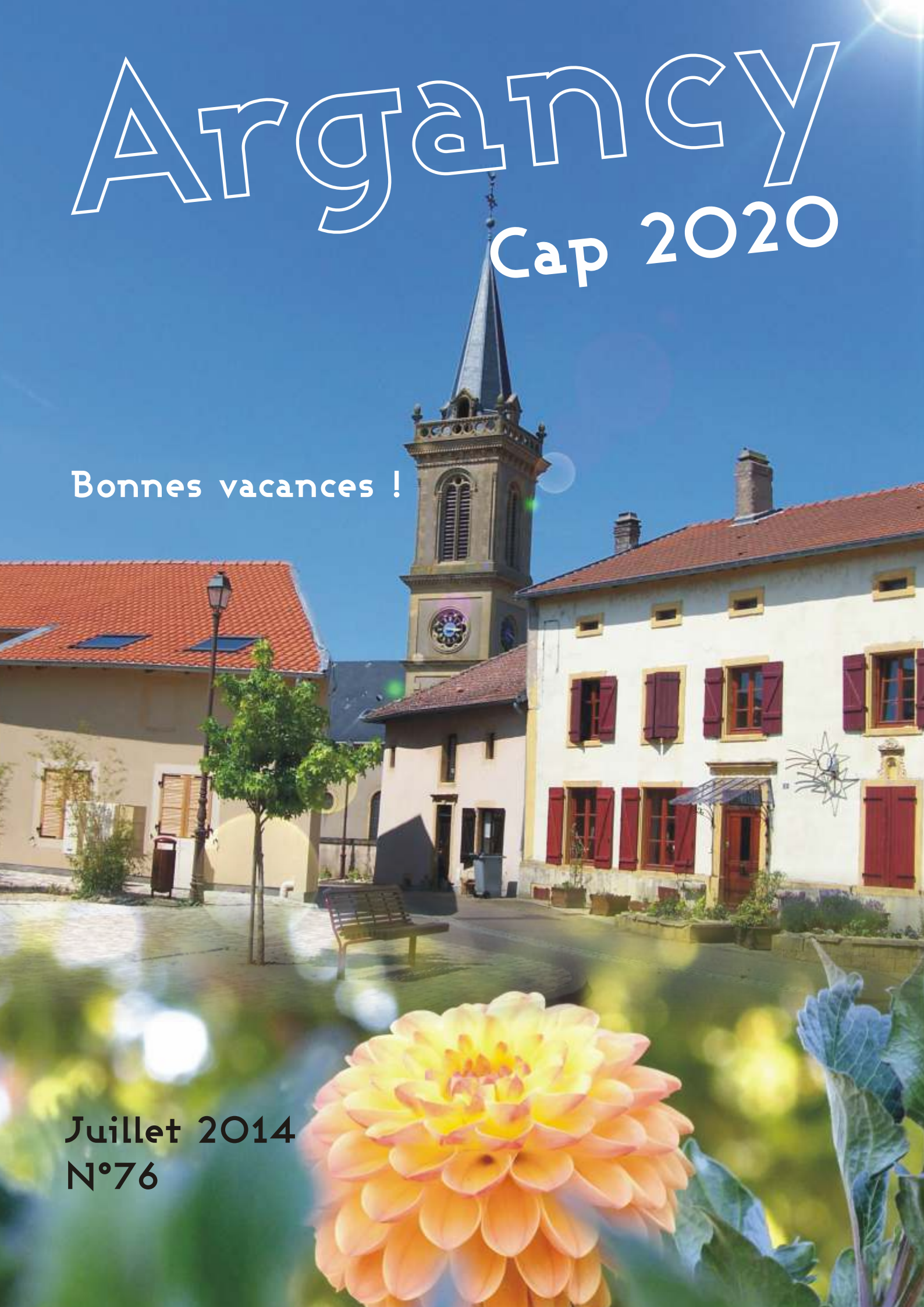


Argancy

Cap 2020

Bonnes vacances !

Juillet 2014
N°76



Sommaire

Nouvelle équipe municipale	3	Au collège	27
Conseil municipal du 4 mars 2014	4	Citoyenneté et dangers des réseaux sociaux	
Conseil municipal du 7 avril 2014	6	Accueil périscolaire	28
Conseil municipal du 24 avril 2014	8	Centre aéré du mois d'Avril	
Rives de Moselle	13	Centres aérés de l'été	
Travaux	14	Programme des ados	
Aménagement à l'accueil périscolaire		Réunion publique périscolaire et rythmes scolaires	
Embellissement de la commune		Sécurité	30
Nettoyage de printemps à Rugy		Accident mortel à Argancy	
Vivre à Argancy	15	Police municipale	31
Noces d'or de M. et Mme Fabry		Tranquillité vacances	
90 ans de Mme Rozaire		Contrôles de vitesse	
Cérémonie du 8 mai		Environnement	31
Fête nationale		Le bulletin d'Argancy devient « écolo »	
Parlez-moi d'Europe		Informations pratiques	32
Restos du cœur		Orientation scolaire	
Réunion d'information sur la fibre optique		Comment trouver une maison de retraite	
Argancy Pétanque fête ses 25 ans		Les défibrillateurs	
Résultats du don du sang du 27 mars		Don du sang	
Le monstre des étangs d'Argancy		Vous déménagez ? Prévenez-nous !	
Communions		Location de matériel	
Concours des maisons fleuries		Garde des bébés au CIAS de la Rive Droite	
Troc aux plantes et marché fermier		Etat-civil	35
Bibliothèque	20		
Heure du conte			
Nouveautés littéraires			
Ecole de musique intercommunale	20		
Groupe scolaire	21		
Visite du Parc de Ste Croix			
Brevet de gymnastique			
Visite de la centrale de Cattenom			
Visite de la centrale d'Argancy			
Découverte du « métier de Maire » par les CP			
Visite de la station d'épuration			
Cirque Gruss			
Résultats du sondage sur les rythmes scolaires			

Votre nouvelle équipe municipale



1^{er} rang, de gauche à droite

Marie-Thérèse PERRIN, 4^{ème} adjointe - Jocelyne EMMENDOERFFER, 1^{ère} adjointe et conseillère communautaire - Jean-Paul VETZEL, Maire et conseiller communautaire - Fabrice HENON-HILAIRE, 2^{ème} adjoint - Nicolas FREY, 3^{ème} adjoint.

2^{ème} rang de gauche à droite

Anne ZANNOL, conseillère - Danielle REYMOND, conseillère - Marie Ange HENNEQUIN, conseillère - Justin LESAGE, conseiller - Laurent ARNOUX, conseiller.

3^{ème} rang de gauche à droite

Magali ROTH, conseillère - Albert D'AMATO, conseiller - Guy NEVEUX, conseiller - Valérie ROMANO, conseillère - Patrick SPIRCKEL, conseiller.

Leurs valeurs communes

- **Respecter et accepter** les autres, **être à l'écoute**, s'inspirer du passé pour mieux réfléchir à l'avenir, **être toujours responsable et assumer ses actes**, **décider pour le bien commun** afin de construire un projet local sérieux et adapté aux attentes des concitoyens, être conscient des enjeux et de sa responsabilité.
- **Être disponible** et donner de son temps au bon fonctionnement de la commune, **se former** si nécessaire et **participer activement** aux réunions du conseil municipal, accepter que les décisions prises à la majorité deviennent les décisions de tous, **s'impliquer** dans la vie locale.
- **Privilégier l'écoute** en étant attentif à tous les habitants pris dans leur diversité, **encourager l'échange, la discussion** et la concertation dans le respect des idées de chacun.
- **Faire preuve de probité** en respectant scrupuleusement ses devoirs, la dignité en toutes circonstances et en luttant contre toutes formes de discrimination.
- **Continuer à construire un village où il fait bon vivre** et à travailler pour le bien-être et la cohésion de L'ENSEMBLE des habitants.

Hommage aux combattants

Après son élection et au nom de la nouvelle Municipalité, Jean-Paul VETZEL, Maire, a invité les personnes présentes lors du premier conseil municipal électif, à l'accompagner au Monument aux Morts d'Argancy, pour y déposer une gerbe, ne manquant pas de mettre à l'honneur les citoyens qui se sont battus pour la liberté, NOTRE LIBERTE.



Compte administratif 2013

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Patrick Sprickel, conseiller municipal.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2013.

1- Fonctionnement :

Recettes (a) :	2 325 310,91 €
(2 166 778,66 -exercice 2013 + 158 532,25 -report 2012)	
Dépenses (b) :	1 208 918,09 €
RESULTAT (a-b) :	1 116 392,82 €

2- Investissement :

Recettes (a) :	1 876 608,56 €
Dépenses (b) :	2 506 265,56 €
(2 140 884,06 -exercice 2013 + 365 381,50 -report 2012)	
RESULTAT (a-b) :	- 629 657,00 €

3- Restes à réaliser :

Recettes (a) :	318 103,00 €
Dépenses (b) :	498 000,00 €
RESULTAT (a-b) :	- 179 897,00 €

4- Besoin de financement :

Résultat investissement :	- 629 657,00 €
Résultat restes à réaliser :	- 179 897,00 €
Total :	- 809 554,00 €

5) Résultat à reprendre au budget N+1(en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	1 116 392,82 €
(4) Résultat besoin de financement :	809 554,00 €
RESULTAT (1-4)	306 838,82 €

Affectation du résultat

001	Résultat d'investissement (2) :	-629 657,00 €
002	Report de fonctionnement (5)	
	Recettes fonctionnement :	306 838,82 €
R1068	Besoin de financement (4) :	809 554,00 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2013 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le compte administratif 2013 ainsi présenté.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2013 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2013 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2013, par 14 voix pour et 1 abstention, donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statue sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 et constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 116 392,82 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice :	+ 957 860,57 €
B) Résultat antérieur reporté :	+ 158 532,25 €
C) Résultat à affecter, A + B :	+ 1 116 392,82 €
D) Solde d'exécution d'investissement	
Déficit (besoin de financement) :	- 629 657,00 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 179 897,00 €
F) Besoin de financement (D + E) :	809 554,00 €

Décision d'affectation

- 1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : 809 554,00 €
- 2 – REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 : 306 838,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 12 voix pour et 3 abstentions, l'affectation du résultat 2013 ainsi présentée.

■ Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2014, pour les services techniques d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

■ SIVU des bassins versants

Le conseil municipal :

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- vu la demande du comptable municipal, Trésorerie de Vigy,
- vu les inscriptions budgétaires,

Après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 10 ans la durée de l'amortissement des travaux réalisés par le SIVU des bassins versants et comptabilisés à l'article 2041511 du budget général.

■ Aménagement intérieur de la Bibliothèque municipale

Madame Evelyne Conter conseillère municipale, présente au conseil municipal, les résultats suivants de l'appel d'offres concernant l'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale :

- Société BCI à Champs sur Marne : 62 382,91 € HT
- Société CONCEPTUAL à Florange : 31 735,39 € HT
- Société SCHLAPPMOBEL à Antony : 36 773,54 € HT
- Société DPC à Bressuire : 31 989,29 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société la mieux disante, Société BCI à Champs sur Marne et charge Monsieur le Maire de lui notifier le marché ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande également à Monsieur le Maire d'inscrire la somme de 62 382,91€ HT à l'article 2313 de l'opération 270 du budget communal 2013.

■ Convention de mise à disposition du pâturage et du fauchage à l'aire de détente

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par la SAFER pour le pâturage de la parcelle n° 189 section F d'1 hectare et 20 ares ainsi que le fauchage à l'aire de détente.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte cette convention.

■ Feu d'artifice

Madame Jocelyne Emmendoerffer, conseillère municipale qui a participé à la réunion préparatoire, indique que le feu sera tiré cette année à Ennery, en date du 12 juillet 2014. Les transports aller-retour seront assurés comme chaque année par des navettes dont les horaires précis seront communiqués ultérieurement.



Délégation de pouvoir

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire propose les délégations de signature suivantes :

Madame Emmendoerffer Jocelyne, première adjointe, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants : urbanisme - voirie - travaux - assainissement - scolaire - personnel - jeunes et finances. Elle est également habilitée à signer les documents relatifs à ces secteurs. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur Henon-hilaire Fabrice, deuxième adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

urbanisme - juridique - gestion des loyers et baux - environnement et travaux sécurité. Il est également habilité à signer les documents se rapportant à ces secteurs, notamment permis de construire - déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Frey Nicolas, troisième adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants : communication - information - environnement - urbanisme et travaux sécurité. Il est également habilité à signer les documents relatifs à ces secteurs. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame Perrin Marie-Thérèse, quatrième adjointe, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants : communication - information - associations - scolaire et périscolaire. Elle est également habilitée à signer les documents se rapportant à ces secteurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Suivant l'article L 2122-17 en cas d'absence du maire ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Délégation de signature

Délégation de signature pour les actes administratifs et les documents administratifs émanant du secrétariat de mairie aux trois secrétaires employées par la mairie d'Argancy : Mesdames Haller Marie-Christine, Redel Valérie et Pierson Aline.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.



Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération à prendre sur les actions à intenter en justice au nom de la commune, en cours ou à venir. Pour cela, Monsieur le Maire doit être mandaté par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation générale à Monsieur le Maire pour ester en justice, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions et durant toute la durée de son mandat.

Indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire et les adjoints quittent la séance. La présidence est assurée par Madame Reymond Danièle, doyenne des conseillers municipaux présents. Il est présenté au conseil les règles de fixation de l'indemnité du maire et de celle des adjoints.

Monsieur d'Amato Albert, conseiller municipal, propose l'indemnité du maire à 25 % de l'indice 1015 et l'indemnité des adjoints à 12 % de l'indice 1015 afin d'alléger les dépenses de la commune. Après délibération le conseil municipal rejette cette proposition par 2 voix pour et 8 voix contre.

Le conseil municipal propose alors l'indemnité du maire à 37 % de l'indice 1015 et l'indemnité des adjoints à 14,8 % de l'indice 1015, et ce à compter du 30 mars 2014 pour la durée du mandat 2014-2020.

Le conseil Municipal approuve par 8 voix pour et 2 voix contre et charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Maire et ses adjoints reprennent leur place dans le conseil. Monsieur le Maire assure à nouveau la présidence de séance pour la suite de la réunion.

Délégation de compétences

Monsieur Henon-hilaire Fabrice, adjoint au maire, expose au conseil municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans son article L 2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation,

l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000,00 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites ;

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Taxes communales 2014

Monsieur Henon-hilaire Fabrice, adjoint au maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 sur la base des taux existant en 2013.

Taxe d'habitation : 9,20 %

Taxe foncière bâtie : 9,04 %

Taxe foncière non bâtie : 36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2014 les mêmes taux que 2013.

Dissolution du SIVOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la publication du décret de redécoupage des cantons, le comité du SIVOM a adopté une motion prévoyant sa dissolution.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, les communes membres peuvent se prononcer.

A l'unanimité, la commune d'Argancy approuve la délibération du comité du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord, en date du 6 mars 2014, tendant à sa dissolution suite au décret de redécoupage des cantons.

Emploi d'été

Conformément aux années précédentes, Madame Perrin Marie-Thérèse, adjointe au maire, demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Divers

Trois questions ont été posées par Madame Roth Magali, conseillère municipale :

- question sur les rythmes scolaires ainsi que le transport scolaire,
- question sur les commissions,
- question sur une formation 1^{er} secours.

Les réponses lui ont été données immédiatement.

Pour information :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine réunion de la Communauté de Communes Rives de Moselle de Maizières-les-Metz qui se tiendra le 14 avril 2014 à 18 h.

Conseil municipal / 24 avril 2014

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2014.

Il tient à préciser les 2 points suivants :

- les indemnités des élus n'ont pas subi d'augmentation par rapport à la précédente mandature,
- la durée des emplois d'été varie de 2 à 4 semaines ; ils seront rémunérés au SMIC, sur la base de 20 heures par semaine.

Sur l'intervention de Madame Magali Roth, conseillère municipale, les réponses suivantes sont apportées :

- Autorisation d'ester en Justice

Monsieur le Maire précise qu'une seule action a été intentée contre la commune dont l'auteur est un ancien salarié municipal.

- Délégation de compétence

Cette délibération ayant été soumise au vote et acceptée, elle est « délibérée ».

- concernant le transport des enfants de RUGY, suite à la modification des rythmes scolaires, Monsieur le Maire précise que la commune attend la réponse du Conseil Général ; si celle-ci devait être négative, la commune se chargera de l'organisation et la prendra en charge. L'accueil périscolaire est confié à des professionnels mais en aucun cas les rythmes scolaires,

Monsieur le Maire informe de la mise en place des commissions municipales lors de son prochain conseil municipal.

Ces précisions apportées, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Budget 2014

Monsieur Fabrice Henon-hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2014.

Section fonctionnement

• Dépenses prévues	1 571 265,82 €
Dont virement à la section investissement :	250 000,00 €
• Recettes prévues	1 571 265,82 €
Dont excédent	306 838,82 €

Section investissements

• Dépenses prévues	1 741 457,48 €
• Recettes prévues	1 741 457,48 €
Dont besoin de financement :	809 554,00 €

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2014 ainsi présenté, par 13 voix pour et 2 abstentions et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

Monsieur le Maire répond aux questions qui lui sont posées par Madame Magali Roth, conseillère municipale :

1- Que représentent les 5000 € d'honoraires prévus au budget ?

Il s'agit des honoraires programmés pour démarrer le Plan Local d'Urbanisme qui est appelé à remplacer le Plan d'Occupation Sols.

2- Quel est le « statut » des subventions accordées par le Conseil Général de la Moselle ?

Ces subventions sont « accordées », mais « non versées » à ce jour.

Subventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F.	400,00	Interassociation	1 000,00
Association Cavaliers Propriétaires	800,00	Les félins	300,00
Amicale de Pêche	1 200,00	O.R.A. Jeunes M.J.C.	1 200,00
Amicale du Personnel	4 450,00	Argancy Pétanque	1 500,00
APEI	1 400,00	Pré au coeur	400,00
Bootleggers	5 000,00	Rugy Loisirs	1 200,00
Comité de Gestion	5 000,00	Tennis club Argancy	3 500,00
CYVM	2 500,00	U.S. Argancy	4 500,00
Amicale des Donneurs de sang	450,00	Vie libre	400,00
Ecole intercommunale de Musique	8 829,20	Quad 9	500,00
Orchestre d'Harmonie	1 850,64	Colombophile	400,00
Familles Rurales	5 500,00	TOTAL	47 779,84

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2014 et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

Indemnités du trésorier municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal décide pour toute la durée de son mandat :

- de demander le concours du trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder, à Madame le Percepteur Prigent Léone de la Trésorerie de Vigy, une indemnité de conseil aux taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Cette résolution est adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre.



Conseil municipal / 24 avril 2014

Désignation des représentants dans les structures communales

Le conseil municipal désigne comme suit :

Budget de la commune

Commission des Finances

- F HENON-HILAIRE (moteur),
- J-P. VETZEL,
- P. SPIRCKEL,
- N. FREY,
- J. LESAGE,
- L. ARNOUX,
- M-A. HENNEQUIN,
- A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des impôts

Titulaires

- J-P. VETZEL (président),
- J. EMMENDOERFFER,
- F. HENON-HILAIRE,
- M-T. PERRIN,
- N. FREY,
- A. ZANNOL,
- J. LESAGE,
- D. REYMOND,
- P. SPIRCKEL,
- M-A. HENNEQUIN,
- L. ARNOUX,
- M. ROTH

Extérieurs à la commune

- C. PETITGAND (Antilly)

Suppléants

- V. ROMANO,
- A. D'AMATO,
- P. FREYNE,
- M-J. ROZAIRE,
- L. BRONNE,
- M. WIRTZ,
- F. VECRIN,
- P. ROZAIRE,
- J-C. HALLER,
- G. NEVEUX

Extérieur à la commune

M. BOULANGER (Malroy)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aménagement du territoire

Commission Urbanisme

- N. FREY (moteur),
- J-P. VETZEL,
- D. REYMOND,
- A. ZANNOL,
- F. HENON-HILAIRE,
- J. LESAGE,
- M-T. PERRIN,
- J. EMMENDOERFFER,
- L. ARNOUX,
- M-A. HENNEQUIN,
- V. ROMANO,
- A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission appel d'offres

- J-P VETZEL (président),
- M-T PERRIN,
- J. EMMENDOERFFER,
- D. REYMOND

Suppléants :

- J. LESAGE,
- F. HENON-HILAIRE,
- N. FREY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des travaux

- J-P. VETZEL (moteur),
- M-T. PERRIN,
- N. FREY,
- J. LESAGE,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Environnement Energie Renouvelable

- N. FREY (moteur),
- D. REYMOND,
- F. HENON-HILAIRE,
- J. LESAGE,
- G. NEVEUX,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Règlementation

Commission Juridique

- F. HENON-HILAIRE (moteur),
- A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission assurances

- D. REYMOND (moteur),
- P. SPIRCKEL,
- A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Immobilier communal

Commission suivi locations et baux

- F. HENON-HILAIRE (partie juridique)
- A. ZANNOL (partie technique)

Madame Magali ROTH souhaite avoir, dans cette commission, une position d'observateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission suivi des bâtiments

- N. FREY (moteur),
- C. FONCIN,
- A. ZANNOL,
- J. LESAGE,
- M-A. HENNEQUIN,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jeunesse-sport-action sociale

Commission enfance périscolaire et scolaire

- J-P. VETZEL (moteur),
- A. ZANNOL,
- V. ROMANO,
- L. ARNOUX,
- J. LESAGE,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des Jeunes et M.J.C.

- M-T. PERRIN (moteur),
- J-P. VETZEL,
- G. NEVEUX,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Comité de Pilotage périscolaire

- J. EMMENDOERFFER (moteur),
- J-P. VETZEL,
- M. ROTH,
- M-T. PERRIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission C.C.A.S.

- J-P. VETZEL (moteur),
- M-T. PERRIN,
- J. LESAGE,
- F. HENON-HILAIRE

Extérieurs

- A. CAVELIUS (CFDT),
- Y. NEVEUX (handicap),
- A. OCHS (3ème âge),
- M-J. ROZAIRE (associations)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sécurité

Commission Police Municipale Sécurité Routière

- F. HENON-HILAIRE (moteur),
- C. FONCIN,
- J-P. VETZEL,
- J. EMMENDOERFFER,
- M-T. PERRIN,
- M-A. HENNEQUIN,
- L. ARNOUX,
- J. LESAGE,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Communication

Commission information

- J. EMMENDOERFFER (moteur),
- A. ZANNOL,
- D. REYMOND,
- M-T. PERRIN,
- J. LESAGE,
- J-P. VETZEL,
- M. ROTH

Correction :

- M-C. HALLER,
- B. SPIRCKEL
- L. ARNOUX,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Animation du village

Commission des associations

- M-T. PERRIN (moteur),
- P. SPIRCKEL,
- J-P. VETZEL,
- G. NEVEUX,
- F. HENON-HILAIRE,
- N. FREY,
- A. ZANNOL,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Comité de Gestion

- J. EMMENDOERFFER (moteur),
- G. NEVEUX,
- M-T. PERRIN,
- A. ZANNOL,
- J-P. VETZEL,
- J. LESAGE,
- M-A. HENNEQUIN,
- V. ROMANO,
- M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Nature

Commission de la chasse

- J-P. VETZEL (moteur),
- D. REYMOND,
- G. NEVEUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Conseil municipal / 24 avril 2014

Désignation des représentants dans les différentes structures intercommunales ou extérieures

Délégués au SIVT Pays Messin

- Titulaire : D. REYMOND
- Suppléant : J. LESAGE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués au SIVU Ruisseau

- Titulaires : N. FREY, L. ARNOUX
- Suppléant : J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à l'Ecole de Musique

- M-A. HENNEQUIN,
- M-T. PERRIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués au Collège de Maizières-les-Metz

- Titulaires : J. LESAGE, J. EMMENDOERFFER

• Suppléante : M. ROTH
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conseiller des orphelins

- J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégué à la sécurité publique et défense

- J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à la commission SEVESO :

- N. FREY,
- V. ROMANO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Maintien des formalités pour les « Ravalements de Façade »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions du Décret n° 2014-253 du 27 février 2014 paru au Journal Officiel du 1^{er} mars 2014, qu'à compter du 1^{er} avril 2014, les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable, seront dispensés de toute formalité.

Toutefois, les communes peuvent décider de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir cette formalité sur la commune.

Questions diverses

Question posée par Madame Anne Zannol.

- Peut-on envisager la réalisation d'un passage piétons pour faciliter l'accès conduisant au « chemin aux oies » ?

La question est posée également par Mesdames Jocelyne Emmendoerffer et Magali Roth pour un passage piétons rue de Bussière à l'entrée du lotissement.

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera prochainement traité par la commission des travaux.

Question posée par Mesdames Anne Zannol et Jocelyne Emmendoerffer.

- Peut-on faire élaguer le sapin situé aux abords de l'école pour éviter tout risque d'accident avec les enfants ?

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait au plus tard lundi 28 avril 2014.

Question posée par Madame Magali Roth.

- Peut-on aborder l'aménagement des maisons de la rue de Bussière suite à la visite des locaux organisée par Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire répond que ces projets seront travaillés par les commissions mises en place lors du conseil de ce jour.

Question posée par Madame Magali Roth

Peut-on organiser une réunion d'information sur l'accueil périscolaire de la rentrée de septembre 2014 ?

Monsieur le Maire répond que celle-ci est prévue le 15 mai prochain à 18 heures avec la participation des PEP.

Question 5 posée par Madame Magali Roth

- Peut-on mettre en place une formation « premier secours » ?

Monsieur le Maire précise qu'un nombre de 6 candidats est nécessaire pour l'organisation d'une formation secourisme.

Concernant la formation à l'utilisation des défibrillateurs aucune exigence de nombre n'est nécessaire. Monsieur le Maire propose à Madame Magali Roth de se charger de l'organisation de ces projets.

AVE, la nouvelle Communauté de Communes !

Nous l'avions espéré, nous l'avions presque rêvé...

Nous nous y étions préparé, nous l'avions presque prévu...

A la veille des élections communales et intercommunales, 6 communes s'étaient retrouvées au banc de la Communauté de Communes par la seule volonté de quelques-uns, plus « guidés » par des intérêts « politico-partisans » et nous avons été dans l'obligation, sans grand espoir, de saisir dans l'urgence le Tribunal Administratif, pour faire œuvre de résistance.

Début 2014, l'ancienne majorité de la Communauté de Communes avait même privé (puni ?) ces 6 communes, dont ARGANCY-OLGY-RUGY d'une quelconque représentation, sous quelque forme que ce soit.

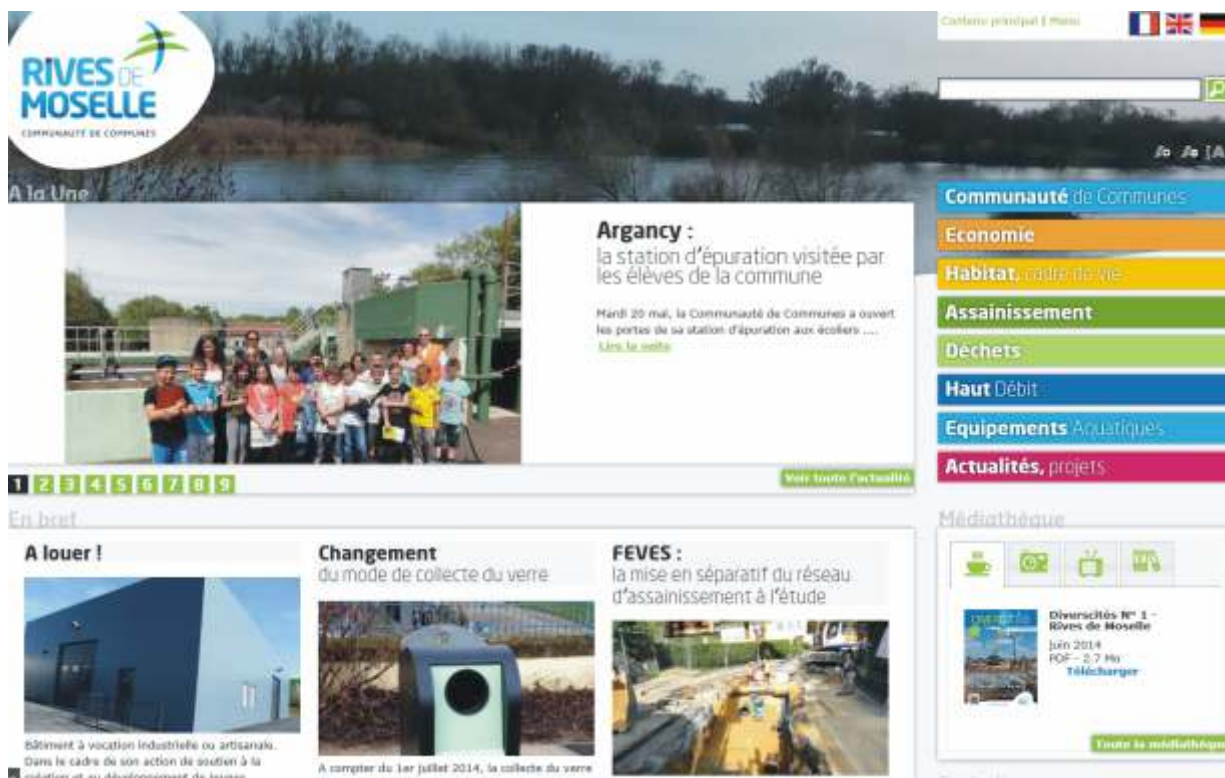
Le 23 mars 2014, les urnes ont parlé - très clairement - et subitement la coalition des 6 communes contestataires de la fusion, telle qu'imposée de manière très contestable par le Préfet, avec les réserves que nous n'avons cessé d'émettre (cf. les articles précédents du Bulletin municipal) de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz avec la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, ont retrouvé une place importante au sein de cette nouvelle Communauté de Communes des Rives de Moselle.

Les communes de la rive droite bénéficient désormais de 3 Vice-Présidences et sont intégrées dans de nombreuses instances de la nouvelle Communauté de Communes, aux fins notamment de se faire entendre et de veiller à un développement équilibré entre les communes de la rive

gauche (notamment les grandes telles que Maizières-les-Metz, Hagondange, Talange ...) et celles de la rive droite plutôt rurales de la Communauté de Communes des Rives de Moselle.

Bien sûr rien n'est gagné ! Mais à l'évidence, la nouvelle configuration permettra, à tout le moins, aux communes de la rive droite de peser dans le débat politique et dans le choix des orientations, notamment en matière d'investissements, ce qui en toute hypothèse était totalement exclu dans les instances mises en place en janvier 2014, puisque, pour la commune d'ARGANCY avec 1 voix sur 49 et surtout sans Vice-Présidence « Rive droite », son « poids » dans le débat aurait été quasi anecdotique.

A l'avenir, nous serons dès lors particulièrement déterminés à faire entendre la voix de la Commune d'ARGANCY dans un premier temps au sein des communes de la rive droite et au sein de l'intercommunalité dans son ensemble, notamment pour veiller au maintien des services déjà présents, à une maîtrise de la fiscalité intercommunautaire et à permettre, avec l'aide de la nouvelle Communauté de Communes des Rives de Moselle à notre Commune de poursuivre son développement toujours au service de ses habitants.



The screenshot shows the homepage of the Rives de Moselle website. At the top, there is a banner with the logo "RIVES DE MOSELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" and a background image of a river. Below the banner, there is a section titled "Argancy : la station d'épuration visitée par les élèves de la commune". To the right of this section is a vertical menu with various categories: "Communauté de Communes", "Economie", "Habitat, cadre de vie", "Assainissement", "Déchets", "Haut Débit", "Equipements Aquatiques", and "Actualités, projets". Below the menu, there is a section titled "Médiathèque" with a list of documents, including "Diversités N° 1 - Rives de Moselle". At the bottom of the page, there are three small sections: "A louer !", "Changement du mode de collecte du verre", and "FEVES : la mise en séparatif du réseau d'assainissement à l'étude".

Travaux

Aménagement



Le périscolaire est désormais doté d'un nouvel espace d'accueil. Ce bureau va être complété par un comptoir.



Embellissement du village



Nos employés communaux travaillent à l'embellissement de l'entrée d'Argancy en créant trois nouveaux espaces fleuris, pour rendre encore plus plaisant cet accès au village.

Nettoyage de printemps

Une joyeuse équipe d'habitants courageux de Rugy se sont attelés au nettoyage de printemps. Toutes nos félicitations !



Vivre à Argancy

De l'or pour Lydie et Gilbert FABRY

Fin mars 2014, Patrick Rozaire Maire, Jean-Paul Vetzal premier adjoint, Jocelyne Emmendoerffer et Marie-Thérèse Perrin, conseillères municipales, se sont rendus à leur domicile pour les mettre à l'honneur à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.

Lydie est née à Toulouse en Haute-Garonne et à l'âge de 4 ans elle vient avec ses parents vivre à Argancy.

Lors d'un bal à Ars-sur-Moselle elle rencontre Gilbert et ils ne se quitteront plus !

Ils se sont unis civilement le 2 avril 1964 à Metz et religieusement en l'Eglise Saint Laurent d'Argancy deux jours plus tard. De leur union naîtra Isabelle, qui réside avec sa famille en Nouvelle Calédonie. Elle leur a donné deux petits enfants, dont ils sont très fiers.

Après leur mariage, le couple a habité durant quelques



années à Metz et c'est en 1987 qu'ils entreprennent la restauration de leur maison située rue aux Champs à Argancy où ils résident depuis.

Nous leur renouvelons nos sincères félicitations.

Mme Rozaire fête ses 90 ans

Entourée de sa belle-fille Marie-Jo et de son petit-fils Josselin, Madame Paulette Rozaire née Job le 23 mai 1924 à Metz a reçu à son domicile, Jean-Paul Vetzal, Maire, Jocelyne Emmendoerffer, Marie-Thérèse Perrin et Guy Neveux.

Après un petit mot d'introduction de Jean-Paul Vetzal, c'est autour d'une coupe de champagne et de petits fours que Paulette Rozaire se voyait remettre par la Municipalité

fleurs, corbeille gourmande et chocolats.

Ce n'est pas sans une pointe d'émotion qu'elle a retracé sa longue vie, avec ses joies et ses peines, vie passée pour l'essentiel dans la ferme familiale à Olgy, n'ayant quitté ce village que pendant la dernière guerre mondiale, de 1940 à 1945 pour Saint Leonard de Noblat (Haute Vienne) où une partie de sa famille avait été expulsée.

C'est à son retour et dans les champs qu'elle a rencontré Charles Rozaire, agriculteur. Ils se sont mariés en 1946 à Argancy. Le couple a eu 2 enfants : Jean-Pierre en 1947 (décédé en 2012) et Marie-Josée en 1949. Deux petits enfants ont agrandi le cercle familial : Josselin et Aurore.

Pendant de longues années, sa passion pour le voyage l'a conduite avec son époux, décédé en 2001, au bout du monde et c'est avec un brin de nostalgie qu'elle nous a montré les nombreux albums, témoins de ses voyages dont elle est si fière. Elle a, en outre, tant que ses forces le lui permettaient, fréquenté les associations locales de 3ème âge de la commune.

Longues et belles années encore à Madame Rozaire.



Vivre à Argancy

Cérémonies du 8 mai à Trémey



Les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Trémery, Flévy, Chailly-lès-Ennery, Malroy et Ennery se sont rassemblées pour commémorer le 8 mai 1945.

Une gerbe de fleurs a également été déposée au monument aux morts de notre commune.



Fête Nationale le feu d'artifice sera tiré le 12 juillet 2014

Cette année, c'est Ennery qui reçoit.

Dans le cadre de notre partenariat avec les communes d'Ennery, Trémery, Flévy, et Ay-sur-Moselle, le feu d'artifice sera tiré à la tombée de la nuit, à Ennery.

Comme d'habitude une navette de bus procédera au ramassage des personnes qui le souhaitent à Argancy, Olgy, Rugsy.

Une information sur les horaires de bus paraîtra début juillet 2014 par voie de presse ainsi que sur le site Internet de la commune.

Venez nombreux !



Parlez-moi d'Europe !



A l'approche des élections européennes, deux jeunes d'Argancy, Jérém Brzenczek étudiant en droit public et Loïc Comino étudiant en communication, ont pris l'initiative, soutenue par la municipalité, d'animer une réunion publique sur l'Europe.

Qu'est-ce que l'Union Européenne ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont ses enjeux et ses pouvoirs ?

Aux dires des personnes présentes, ce fut une réunion très intéressante, une très bonne initiative.

Collecte des Restos du coeur



Les années se suivent et malheureusement se ressemblent. Les Restos du coeur sont toujours là et les chiffres ne baissent pas, bien au contraire.

L'interassociation en partenariat avec la municipalité a organisé la collecte sur notre commune.

Au total, l'ensemble des associations du secteur ont récolté :

- 1210 kg de marchandises
- 3160 € de dons.

Un grand merci à tous les bénévoles et aux généreux donateurs.

Réunion d'information sur la fibre optique

Une réunion publique d'information sur la fibre optique a eu lieu pour les habitants d'Argancy et d'Antilly à la salle des fêtes d'Argancy.

M. Masson de la société Résoptic qui gère le réseau de la Communauté de Communes s'est exprimé sur les avantages de cette nouvelle technologie : « rendre le territoire plus attractif en le dotant du meilleur de la technologie, tel était l'objectif affiché des « Rives de Moselle » en matière de déploiement de la fibre optique ».

Grâce à Resoptic, qui est en charge de commercialiser le réseau sur 14 communes,

9000 foyers disposent désormais d'une offre triple play (Internet, TV, Téléphone) avec un débit allant jusqu'à 100Mbps, les utilisateurs étant de plus en plus demandeurs de débit, notamment via la télévision haute définition.

Les participants très intéressés ont pu échanger également avec trois opérateurs privés présents lors de cette soirée.

Contact :

RESOPTIC

Hôtel d'Entreprises Meltem

Ecoparc Val Euromoselle

57140 Norroy-le-veueur

Tél : 03 54 60 50 00



Vivre à Argancy

Argancy Pétanque fête ses 25 ans

Le club de pétanque a fêté ses 25 ans en invitant ses licenciés et les habitants de la commune à une journée festive.

Un tournoi était organisé sur la journée. La petite coupure de midi a permis à 150 personnes de déguster ensemble un repas poulet dans une ambiance conviviale.

Au cours de la journée une remise de maillots a récompensé les très jeunes joueurs : Théo, Arthur, Laetitia, Mathis, Benoît et Gaël pour leur première licence et leur assiduité à l'initiation à la pétanque du dimanche matin. Le soleil était aussi de la partie.



Don du sang

Lors de la collecte de sang à Argancy le 27 mars 2014, 58 personnes se sont présentées dont 2 pour un premier don. Merci à vous !



Le monstre des étangs d'Argancy

Christophe Zannol, habitant d'Argancy, a capturé dans la Moselle, un silure de 2,24 m pesant environ 70 kg, avec une tresse de 12 kg de résistance et un leurre "maison".

Il a fallu à ce pêcheur 40 minutes de combat pour sortir cette belle prise qu'il a ensuite remis à l'eau.

Les communions

Six enfants du village, Stella Keichinger, Antoine Pupin, Gabrielle Rajsels, Corentin Romano, Camille Wolfinger, Pia Zannol et trois enfants d'Ennery, Théo Albrech, Paul Becker et Thomas Cadra ont célébré leur communion jeudi 29 mai à Argancy. La messe a été célébrée par l'abbé Luc Barré.



Concours des maisons fleuries

Chaque année, la commune récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison, contribuent à l'embellissement de nos villages. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées.

L'objectif est d'inciter les habitants à embellir notre cadre de vie et de favoriser les échanges de voisinage.

Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.

La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants.

Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été.

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste, les décisions du jury ne pouvant être remises en cause.

Chaque personne retenue par le jury sera récompensée par la remise d'un prix accompagné de la photo de son habitation fleurie.

Le jury retiendra :

- L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- L'entretien tout au long de l'été

Dans un souci écologique, il serait intéressant de réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées, tels que :

- ⇒ le gaura,
- ⇒ la camomille dorée,
- ⇒ la verveine,
- ⇒ la népéta,
- ⇒ le diascia,
- ⇒ le cosmos,
- ⇒ la lobélia,
- ⇒ l'agapanthe,
- ⇒ l'hémérocalle



Ces variétés nécessitent peu ou pas d'arrosage.

Gaura rose



Agapanthe bleue



Diascia orange



Troc aux plantes et marché fermier

La municipalité en partenariat avec le jury des maisons fleuries a organisé le jeudi 8 mai, de 10 h à 17 h à la salle des fêtes, un troc aux plantes doublé d'un marché fermier.

Cette manifestation a connu cette année encore une belle affluence. Des producteurs avaient été conviés et les nombreux visiteurs ont pu déguster les produits du terroir dans une ambiance conviviale.

Le troc aux plantes a permis l'échange de plantes et de semences mais aussi de précieux conseils. Cent cinquante personnes ont apprécié l'assiette de porcelet préparée par Antoinette et son équipe. Un grand succès à la grande satisfaction des organisateurs.



Bibliothèque

L'heure du conte



Mercredi 28 mai 2014 de 16 à 17 heures, Dominique racontait "Fais pas ci, fais pas ça" et "Max et Lili en ont marre de se dépêcher".



La bibliothèque d'Argancy suit l'actualité littéraire et fait régulièrement le plein de nouveautés.

Pour connaître les derniers ouvrages à votre disposition, consultez la page facebook : www.facebook.com/bibliotheque.argancy



5 rue de Bussière - Argancy

Tél : 03 87 61 81 88

Ouverte le mercredi 15h à 18h et le vendredi de 15h30 à 18h30.

Ecole intercommunale de musique et de danse

L'école de musique intercommunale propose de nombreuses disciplines artistiques aux enfants des communes adhérentes :

- éveil musical à partir de 4 ans, formation musicale, accordéon, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, trombone, violon...
- danse classique à partir de 4 ans, danse modern jazz à partir de 6 ans, danse orientale et danse de loisirs.

Tout au long de l'année, spectacles et concerts sont organisés afin de permettre aux élèves de se confronter à la scène et de partager leur passion avec le public.



Contact et inscription

8 rue du château

57365 ENNERY

Tél : 03 87 71 89 20

Ouverture du secrétariat :

- Mardi et jeudi 13h à 19h
- Mercredi 9h à 12h et 13h30 à 18h30

Pour la rentrée prochaine, des bulletins d'inscriptions sont à votre disposition à la Mairie d'Argancy

Une sortie passionnante au Parc de Sainte-Croix



Rien de tel pour casser les représentations et les mythes erronés que d'aller vérifier la réalité des loups dans leur environnement.

Ainsi, tous les élèves de l'école maternelle d'Argancy se sont rendus au Parc de Sainte-Croix pour approcher concrètement la vie de cet animal tant décrié.

Le travail préparatoire de plusieurs semaines mené en classe à partir de contes, reportages et documentations diverses a conduit naturellement à profiter au mieux de la présence de cette structure dans notre région.

Cette sortie d'une journée s'est également doublée d'un projet autour de l'alimentation ; en effet, les élèves ont été amenés à composer leur repas de midi (pique-nique) en tenant compte non seulement de leurs goûts mais en respectant également un équilibre alimentaire, des règles d'hygiène et un non gaspillage des aliments.

Le financement a été conjointement assuré par la coopérative de l'école, la municipalité et les familles.

La réceptivité et l'enthousiasme des élèves ainsi que des adultes accompagnateurs, tout au long de la journée, a prouvé toute la pertinence de ce genre de projet à l'école maternelle.



Groupe Scolaire

Brevets de gymnastique

Jouer avec son corps dans des situations inhabituelles, apprendre à maîtriser le risque et ses émotions, ont été les thèmes dominants des apprentissages mis en place au cours du deuxième trimestre.

L'activité gymnastique fait partie maintenant d'une tradition bien établie à l'école maternelle.

S'équilibrer, tourner, sauter, rouler, grimper, toutes ces actions ont permis aux élèves d'accéder à un extraordinaire champ d'expériences motrices en toute sécurité.

Afin de concrétiser leurs acquisitions et de les mettre en situation de démonstration, leur prouver et montrer aux autres ce dont ils sont capables, un brevet de gymnastique a été organisé en fin de module pour les élèves de grande section.

Lors de « ces épreuves », les « prouesses » et le comportement exemplaire de tous ont prouvé la qualité du travail mené.

L'investissement des élèves et leur détermination à réussir ont donc conduit à une réussite totale de tous.



Visite de la centrale de Cattenom



Dans le cadre du travail sur l'énergie, les élèves de CM se sont rendus à la centrale nucléaire de Cattenom. Ils ont découvert les différentes utilisations de l'électricité et les combustibles utilisés avec leurs spécificités. Ils ont appris également comment on fabrique l'électricité et les différents types de centrales.

L'uranium et le schéma technique d'une centrale n'ont plus de secret pour eux.

Ils ont pu également voir les différents tours de réfrigération ainsi que les équipements annexes comme la retenue d'eau de Mirgenbach. Cet après-midi scientifique a été apprécié par les élèves qui ont pu approfondir ainsi leurs connaissances. La fée électricité n'est pas étrangère aux écoliers d'Argancy où se trouve un grand barrage.



■ Visite de la centrale d'Argancy

Le jeudi 3 avril, la classe du CM1/CM 2 est allée visiter la centrale hydraulique d'Argancy, pour y apprendre son fonctionnement.

Pourquoi Argancy ?

Argancy a été choisi car ce site réunit les 4 points essentiels pour construire une centrale :

- une rivière
- un débit d'eau fort
- un barrage
- une chute d'eau

A quoi sert le barrage ?

Il sert à bloquer l'eau horizontalement et à gérer le niveau du plan d'eau. Contrairement à ce que l'on pense, il ne sert pas à produire de l'électricité. C'est le rôle de la centrale.

Comment fonctionne la centrale ?

A gauche de la rivière, l'eau pénètre dans une piscine avec du débit (grande quantité d'eau en mouvement). Elle traverse des grilles qui retiennent la plupart des saletés. Elle rentre dans une salle en forme de spirale (comme une coquille d'escargot) pour prendre de la vitesse avant de chuter sur les pales de la turbine. Celle-ci va entraîner l'alternateur qui va produire de l'électricité.

Description de la turbine

La turbine possède une hélice de 4 pales pesant chacune 1500 kg. Tout autour, des directrices s'orientent automatiquement pour gérer au mieux la pression de l'eau. L'eau retourne ensuite dans la Moselle.

La production d'électricité

La centrale produit annuellement 16 millions de kWh. Cela varie en fonction du débit de la Moselle. Pour information, le village d'Argancy consomme par an en moyenne 8,5 millions de kWh. Le problème est que le débit de la Moselle n'est pas constant (fortes variations même dans une journée).

Nous avons bien apprécié cette sortie car on a découvert notre milieu de vie, un mélange de nature et d'industrie.

Education civique pour les CP

Suite aux Commémorations du 8 mai et sur invitation de Mme Rachel Renouf, institutrice en classe de CP, Jean-Paul Vetzal, Maire et Jocelyne Emmendoerffer 1^{ère} adjointe, se sont rendus dans sa classe le 22 mai 2014.

Ils se sont ainsi présentés aux élèves avec leur écharpe, symbole de leur nouvelle fonction. Cette visite a été l'occasion de montrer et d'expliquer aux élèves ce qu'est le rôle du maire et de ses adjoints.

L'écharpe

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de son autorité (ex : mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.

Le port de l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent est réservée, d'une part, pour les adjoints dans leurs fonctions d'officier d'état-civil et d'officier de police judiciaire et lorsqu'ils représentent le maire ou le remplacent.

Le collier

Les femmes maires préféraient, elles, porter une écharpe-collier, terminée par une médaille de la République, (dorée pour le Maire, argentée pour l'adjoint). Elle est cependant tombée en désuétude aujourd'hui.



Visite de la station d'épuration d'Argancy

Les CM1/CM2 de Mme Gobet sont allés visiter la station d'épuration du village pour pouvoir se rendre compte en direct de ce qui avait été étudié en classe.

Le parcours des eaux

L'eau propre est puisée dans le milieu naturel avant d'être traitée pour devenir potable. Les eaux usées correspondant aux eaux que l'on a utilisées dans notre vie quotidienne ou celles qui sont recueillies par les égouts. Avant d'être rejetées dans le milieu naturel, pour nous la Moselle, elles doivent subir un traitement en plusieurs étapes.

Les étapes du traitement de l'eau

- Le dégrillage sert à enlever les gros déchets. A ce propos, ne jamais jeter les lingettes dans les toilettes car cela bloque souvent les tuyaux.
- Le dégraissage et le dessablage : on enlève les graisses par le haut et les matières lourdes qui sont tombées au fond (on utilise une vis sans fin).

- La décantation : les matières encore en suspension tombent au fond du bassin où elles sont recueillies.
- Le bassin d'aération : on met dans l'eau des bactéries qui vont manger les matières polluantes. Pour les maintenir vivantes, on injecte souvent de l'oxygène.
- La clarification : on enlève les dernières boues de l'eau qui est alors considérée comme propre.
- L'eau est renvoyée dans le milieu naturel, dans la Moselle. On ne peut pas encore la boire, elle n'est pas potable, juste « propre ».

Nous avons tous apprécié cette sortie même si nos nez, eux, ont particulièrement souffert.

Article écrit par l'ensemble des élèves de la classe



Groupe Scolaire

Cirque Gruss pour l'école élémentaire



Les élèves de l'élémentaire se sont rendus au spectacle du cirque Arlette Gruss. Il s'agissait de découvrir d'autres formes d'expression à travers les numéros des équilibristes, des dompteurs, des clowns et des funambules. Les élèves ont particulièrement apprécié cette sortie très divertissante.

Résultats de l'enquête sur les nouveaux rythmes scolaires

La municipalité a organisé une enquête pour connaître les souhaits des familles concernant la nouvelle organisation des rythmes scolaires imposée par l'Etat.

Trois propositions ont été faites aux parents.

Choix 1 : doit-on essayer de rester à la semaine de 4 jours (jours et horaires idem qu'actuellement) ?

Choix 2 : doit-on rester sur la décision prise en janvier dernier de 9 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30-12h (3h30) et de 13h30 à 15h15 (1h45) et le mercredi de 8h30 à 11h30 ?

Choix 3 : doit-on demander l'application du décret n°2014-457 du 7 mai 2014 pour regrouper les 3 heures d'activités périscolaires en un après-midi, ce qui supposerait 3 journées de 6 heures (8h30-11h30 et 13h30-16h30) et 2 demi-journées de 3 heures dont le mercredi matin obligatoirement (8h30-11h30) et par exemple le vendredi matin.

Presque tous les parents ont répondu au questionnaire : 70 réponses pour 80 enfants scolarisés à l'école élémentaire et 49 réponses pour 50 enfants à l'école maternelle.

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle
Choix 1	63	42
Choix 2	0	4
Choix 3	7	2
Blanc	0	1
Total	70	49

Merci aux parents pour leur participation et leur implication avec un taux de réponse de 88 %. La municipalité tiendra compte de ces réponses dans sa prise de décision.



Au collège

Citoyenneté et dangers des réseaux sociaux pour les jeunes

Les élèves des classes de quatrième et troisième du collège de Maizières-les-Metz ont assisté à l'exposition « 13/18 questions de justice ».

Cette exposition avait pour objectif de permettre aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire, au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capable d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants. Chapeautée par l'Education Nationale, cette manifestation a été réalisée sous la coordination des assistantes sociales et de la protection judiciaire de la jeunesse. Sous forme d'une conférence débat, de multiples sujets ont été évoqués : la majorité pénale, la responsabilité civile, la définition de la loi qui sanctionne et protège, les règles à observer.

Suite à cela, les élèves ont été invités à faire un travail sur les dangers des réseaux sociaux pour les jeunes.



Les dangers cachés des réseaux sociaux



Les réseaux sociaux sont des applications internet qui regroupent des fonctions de type profils, messages, forums...

Ces sites offrent la possibilité de créer un cercle d'amis « virtuels ». Parmi les plus connus : Facebook, Myspace, YouTube, Twitter... Ces plateformes exigent que les utilisateurs soient âgés au minimum de 13 ans pour s'inscrire. Mais de l'autre côté de l'écran, la réalité est tout autre.

Quant on lit la définition d'un réseau social, celui-ci ne présente pratiquement que des avantages. Or, ce n'est pas le réseau social en lui-même qui est dangereux mais l'utilisation qu'on en fait. Il est essentiel de faire attention aux données que l'on veut partager et avec qui on les partage.

Un réseau social peut être très ludique quand on y partage ses émotions, ce qu'on fait, ce qu'on dit, ses photos. Malheureusement, il peut aussi se révéler dangereux. La majorité des personnes utilisant ces sites sont des jeunes et la plupart d'entre eux sont naïfs (surtout les collégiens) et ne voient pas de mal à publier une photo en maillot par exemple. Ils ne pensent pas qu'une personne mal intentionnée pourrait la voir. Les ados sont des proies faciles pour les pédophiles et autres délinquants sexuels. En France, une quinzaine d'enfants par an sont victimes de violences sexuelles commises par une personne rencontrée sur internet.

Certains collégiens s'en servent pour insulter leurs camarades, publier des photos diffamantes : un simple conflit de gamins peut prendre alors des dimensions inimaginables et tourner au drame.

■ Accueil périscolaire

■ Vacances d'Avril « L'hymne de nos campagnes »



La semaine de centre aéré s'est terminée par la visite de la ferme FOL'EPI. Les enfants ont participé à des ateliers ludiques basés sur le monde animal. Ils ont donné à manger aux chevreaux et ont appris à traire les chèvres !

Ils sont devenus berger, l'espace de 10 minutes, en emmenant les chèvres au pré.

Nous avons clôturé cette journée en beauté, en dégustant un goûter confectionné avec des produits locaux.



Rien de tel qu'une petite mise en train le matin, pour se mettre en forme !



Atelier culinaire : retour aux sources ...
Découverte des mets traditionnels de nos campagnes !

■ Centre aéré de juillet

Du 7 au 11 juillet 2014

Thème : La ruée vers l'or

La semaine sera axée sur le monde du western. Au programme, des défis, grands jeux, des activités manuelles, artistiques et créatives seront proposées aux enfants.

Sortie : Fraispertuis

Du 15 au 18 juillet 2014

Thème : Le monde merveilleux

La semaine sera axée sur le monde féérique des princes et princesses. Nos activités vont permettre aux enfants de devenir l'espace d'une semaine leur personnage préféré.

Sortie : Château Fleckenstein

Du 21 au 25 juillet 2014

Thème : Comme un poisson dans l'eau

La semaine fera découvrir aux enfants le monde aquatique. Au programme, des jeux d'eau, des activités manuelles et artistiques et créatives sur le monde sous marin.

Sortie : Aquagloss

■ Centre aéré d'août

Du 4 au 6 août 2014

Thème : cap sur mon village

Activités et sortie en cours de programmation

Du 11 au 14 août 2014

Thème : cap sur ma nature

Activités et sortie en cours de programmation

Pour les ados

Mini camp ado du 21 au 25 juillet 2014

4 jours et 3 nuits au coeur du parc naturel de Lorraine (près de Toul).

Inscriptions

Pour l'année scolaire 2014/2015, pensez à inscrire votre adolescent.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de Justin dès l'été, à l'accueil périscolaire.

Horaires et tarifs des centres aérés

7 h 30 - 9 h 00
Accueil échelonné + petit déjeuner
9 h 00 - 12 h 00
activités de loisirs
12 h 00 - 13 h 30
repas et temps calme
13 h 30 - 17 h 00
activités de loisirs et goûter
17 h 00 - 18 h 00
Départ échelonné des enfants.

Quotient familial	4 jours (semaine du 14/07)	5 jours
Moins de 441 €	64,68 €	80,85 €
de 442 € à 583 €	68,91 €	86,14 €
de 584 € à 875 €	73 08 €	91,35 €
de 876 € à 1166 €	77,34 €	96,68 €
A partir de 1167 €	81,48 €	101,85 €

Réunion publique sur l'accueil périscolaire

En l'absence de Monsieur Jean-Paul Vetzal, Maire, Madame Jocelyne Emmendoerffer, 1^{ère} adjointe, entourée de membres de la commission scolaire et de Monsieur Mohammed Dorgham, directeur du service animation des PEP 57, organisme spécialisé dans l'enfance gérant l'accueil périscolaire de la Commune, a présidé la réunion publique qui s'est tenue le 2 juin 2014 à la Salle des Fêtes d'Argancy. Cette réunion qui ne concernait pas la réforme des rythmes scolaires, avait pour but essentiel d'informer et de rassurer les parents sur l'accueil périscolaire, par rapport à cette réforme dont un assouplissement a été annoncé par le Gouvernement.

Les membres de la Municipalité et Monsieur Mohammed Dorgham, après un exposé sur le rôle des PEP 57 dans le cadre de cette réforme, ont répondu aux questions des participants.



Le 28 janvier 2014, un accident de la route mortel, est survenu dans notre village.

Cet accident s'est produit sur la RD1 à l'intersection avec la rue de la Moselle et a coûté la vie à un habitant de Malroy.

A l'initiative du Conseil Général, des audits sont menés à la suite d'accidents dits graves comptant au minimum 1 blessé grave.

Ce fût le cas de l'accident du 28 janvier. Un audit a donc été effectué par REFLEX 57, après concertation avec plusieurs intervenants dont Patrick Rozaire, ancien Maire d'Argancy et son premier adjoint, Jean-Paul Vetz. Cet audit a été réalisé sur place ainsi que dans les locaux de la Direction des Routes, des Transports et des Constructions.

Voici ce qu'il ressort de cette enquête.

« Le trafic sur cette voie est plutôt soutenu et relativement équilibré. Les vitesses réelles pratiquées au droit du carrefour ne sont pas connues de même que les mouvements au droit des 2 carrefours d'accès à Olgy. Afin d'appréhender un peu mieux le trafic sur ce secteur et les vitesses pratiquées, la DRD procédera dès la fin des congés scolaires de mars, à des comptages sur chacune des voies (RD1 et 2 VC) ».



Mesures immédiates

- Suppression des masques visuels par l'abattage du bouquet d'arbres au niveau de l'ouvrage traversant la RD1 et élagage des arbres en limite du domaine routier départemental entre l'ouvrage et l'intersection RD1/rue de la Moselle. Comme indiqué par Monsieur le Maire, cette action sera menée par le Syndicat de Communes en charge de l'opération de régulation des eaux.
- Dépose du panneau sur le lampadaire et repose sur l'îlot avec un support plus bas (DRD).

Mesures à moyen terme :

- Amélioration de la sécurité aux abords du carrefour de la rue de la Moselle par la mise à niveau en enrobés de la sur-largeur d'évitement et remise à niveau des accotements en graves.
- Sécurisation de l'accès rue de la Côte.

Mesure à plus long terme

- Pas de mesure à long terme envisagée, sauf dans le cas d'un développement de l'urbanisation en lisière Sud d'Olgy, où l'aménagement d'un carrefour en tourne à gauche avec la Rue de la Moselle pourrait être imposé à l'aménageur.

L'été arrive à grands pas.....

Continuons à être vigilants. Le fait de signaler des agissements suspects ne relève pas de la délation mais tout simplement du bon sens. Continuons, ensemble, à tenter de faire baisser les chiffres de la délinquance.

Juillet et août sont les mois de l'année où de nombreuses maisons sont inoccupées ; vacances obligent...

C'est pourquoi, outre le fait de nous signaler votre absence (Opération Tranquillité Vacances), nous vous proposons d'effectuer une entraide dans le voisinage proche. Bien entendu, votre rôle n'est pas d'intervenir mais « d'ouvrir l'œil » et de signaler.

Nous comptons sur l'implication de tous.

**Vous pouvez nous joindre
sur le téléphone portable de service :
06 08 37 12 05**



Circulation routière

Plusieurs contrôles vitesse ont été réalisés à toute heure, rue des Prés notamment. Cette action vise surtout à sensibiliser les automobilistes. D'un autre côté, elle sert également à sanctionner les conducteurs en infraction.

Fort heureusement, à Argancy, nous n'avons relevé aucune vitesse très élevée. Toutefois, je rappelle que le « 50 » (sauf disposition contraire explicitement indiquée) est de rigueur en agglomération.

Quelques vitesses aux alentours de 60 à 65 km/h ont été, malheureusement, relevées.

D'autres actions de ce type seront réalisées dans d'autres rues de la commune.

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, de bonnes vacances et un été, nous l'espérons, ensoleillé.

Pascal HOELTER
Chef de la Police municipale



Environnement

Le bulletin d'Argancy devient encore plus « écolo »

Les activités de communication à travers la diffusion de publications ont un impact environnemental non négligeable : consommation de ressources naturelles (énergie, papier...), utilisation de produits polluants (encres, solvants...), production de déchets, pollution liée au transport ...

La fabrication du papier fait partie des cinq activités économiques consommant le plus d'énergie au niveau mondial ! De plus, quelles que soient les caractéristiques environnementales du papier, il finira fatalement un jour ou l'autre à la poubelle. Ainsi, quand on souhaite diffuser un document, il faut optimiser le nombre de pages et le nombre d'exemplaires afin d'utiliser le moins de papier possible.

Le bulletin d'Argancy est depuis toujours « éco-conçu », c'est à dire que la mise en pages est étudiée pour diffuser un maximum d'informations dans un minimum d'espace, tout en conservant le confort de lecture. Par exemple, 4 pages de moins sur un numéro imprimé à 700 exemplaires, représentent 8,4 kg de papier économisés !

Ce bulletin était déjà imprimé sur du papier PEFC (c'est à dire issu de forêts gérées durablement), par un imprimeur mosellan certifié Imprim'Vert, mais pour aller plus loin dans la démarche, il sera désormais fabriqué avec du papier recyclé.

Témoignages



Nous vous remercions
pour le chèque offert
à l'occasion de la naissance
de notre enfant. Nous ne
manquerons pas de convertir
cet argent en tout loisir qui
contribuera à son éveil et lui
fera découvrir de nouveaux
horizons.

Lydie et Gilbert FRERY
vous remercient pour le
repas offert à la Bergerie
à l'occasion de leurs
50 ans de mariage.
Nous avons été très
bien accueillis et le
repas était délicieux

Mesdames et Messieurs,
 Félicitations pour votre élection au Conseil Municipal d'Argancy; Vous voilà tous au service de la population aussi; Soyez certains que cette population vous rendra (espérons-le) les services et les saluts que vous leur donnerez (l'exemple vient d'en haut)
 En ces temps de crise; je me permets de vous adresser une citation: celle de l'écrivain Montesquieu du 18^e siècle
 "Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels pour des besoins imaginaires de l'état". (Besoins imaginaires, vous surprenez)
 Veuillez agréer, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Membres du Conseil Municipal d'Argancy, Mes sentiments les plus respectueux

Informations pratiques

Nouveau service

Marielle Petit une habitante de notre commune propose un service de conseil en orientation scolaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur son site Internet :

www.tonavenir.net

Comment trouver une maison de retraite ?

Le site Internet : **www.lesmaisonsderetraite.fr** est l'annuaire le plus utilisé sur Internet pour la recherche d'un hébergement pour personnes âgées. Il recense la totalité des établissements français et permet d'effectuer une recherche par localité.

Informations pratiques

Défibrillateur



4 défibrillateurs sont à votre service dans notre commune. N'hésitez pas à aller chercher un appareil en cas de besoin. N'oubliez surtout pas de le ramener sur sa base après utilisation.

Canicule

5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(soit environ 1,5 litre d'eau par jour comme si vous n'aviez pas soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez fenêtres et volets la journée, aérez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douche, bain, brumisateur ou jet de bidoire mouillé, sans vous assecher)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(bibliothèque, médiathèque municipale, supermarchés...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(notamment auprès de votre voisin)

Pour plus d'information : **0821 22 23 00** (0,12 €/min) www.sante.gouv.fr/canicule/

Info - Info - Info - Info - Info - Info - Info - Info - Info

Vous déménagez ? Prévenez-nous !

De plus en plus de personnes partent de notre commune, sans venir le signaler en Mairie.

Il en est de même pour les personnes qui déménagent tout en restant dans un de nos trois villages.

Nous ne sommes cependant pas devins et pour la bonne tenue de nos registres, il est important de faire cette petite démarche citoyenne qui ne demande pas beaucoup de temps mais qui est bien utile pour nos services administratifs.

Pensez-y et merci à tous.

Location de matériel, ça peut servir !

L'interassociation loue des tables et des bancs aux personnes du village.

La table et les 2 bancs : 1,50 €

Contact : Claude Pierson
06 85 20 02 87 - 03 87 77 70 35

Garde des plus petits

La municipalité d'Argancy a mis en place un partenariat avec le CIAS de la Rive Droite à Tremery, pour la garde des plus jeunes. Ainsi, 2 berceaux sont à votre disposition dans le monde des « Patabulles ».



CIAS de la Rive Droite
2 rue des Ecoles
57300 TREMERY
03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr
www.cias-rivedroite.fr

Naissances

Lola PORTIER née le 18 février 2014
Inès WEBER née le 1^{er} avril 2014
Eléa SABBIONEDA née le 8 avril 2014
Lilly PARADEIS née le 5 juin 2014

Mariages

FERREIRA DE SOUSA Nailson et BERSON Jessica
mariés le 8 février 2014
DEHONDT Maxime et MEDITZ Aline
mariés le 7 mai 2014
LOVENJAK Davy et HENRION Carine
mariés le 10 mai 2014
KOLLER Claude et GERARDIN Sophie
mariés le 17 mai 2014

Décès

Jean-Marie LOUCHE décédé le 26 février 2014
Roger KULPMANN décédé le 30 avril 2014
Lucienne ALBERTUS décédée le 14 mai 2014
Marc POGGIOLINI décédé le 23 mai 2014.



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission «information», propose aux personnes qui le désirent, une page «expression libre» dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



**Vous fêtez vos 50, 60 ou 70 ans
de mariage,
signalez-vous en mairie !**

Manifestations du trimestre

Juillet

12	Feu d'artifice à Ennery	- Municipalité
26/27	Fête patronale	- US Argancy
30	Don du sang salle Arcabas à Trémery	- Ass. Donneurs de sang bénévoles

Août

Septembre

13	Inscriptions licence 2014/2015	- Tennis club Argancy
14	Repas des équipes	- Tennis club Argancy

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé
sur un papier respectant
l'environnement et garanti sans
chlore élémentaire.

